

## Creditinfo VoLo signe les contrats de prestation de services du Bureau d'Information sur le Crédit au Togo

---

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Lomé, le 28 juin 2016

Sous l'égide de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Togo, et en présence des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (**ABPEF**) et des Systèmes Financiers Décentralisés (**APSFD**) du Togo, s'est tenue ce jour, une cérémonie de signature des contrats de prestation de services entre d'une part, le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) de l'UMOA, Creditinfo VoLo, et, d'autre part, les 21 établissements assujettis du Togo, dont 13 banques, 2 établissements financiers et 6 institutions de microfinance (Cf liste en annexe):

La cérémonie de signature a été présidée par Madame Ahéba JOHNSON, Directrice de l'Economie, représentant le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement, en présence de M. Kossi TENOU, Directeur National de la BCEAO pour le Togo. Les Associations Professionnelles étaient représentées par M. Kofi DORKENOO, Président de l'APBEF-TOGO, et M. Komi BASSINA, Vice-Président de l'APSFD-TOGO et Creditinfo VoLo par M. Adamou SAMBARE, Directeur Général.

Dans son allocution, Madame Ahéba JOHNSON, après avoir rappelé les avantages du BIC et les impacts positifs des « Credit Reference Bureau » dans d'autres régions du monde, a réaffirmé la détermination des Autorités togolaises à accompagner la mise en place du BIC. En témoigne, le délai très court entre la date d'adoption de la loi et sa promulgation.

Dans sa déclaration de bienvenue, M. TENOU Kossi, Directeur National de la BCEAO pour le Togo a indiqué que « cette cérémonie attendue depuis la promulgation de la loi uniforme le 14 mars 2016 au Togo, constitue une étape majeure devant permettre aux établissements assujettis du Togo de participer activement au dispositif de partage des données du Bureau d'Information sur le Crédit de l'UMOA ». Pour M. TENOU, « la présence de l'ensemble des établissements assujettis du pays montre bien l'intérêt que revêt, pour la place bancaire du Togo, l'adhésion au BIC. En effet, le BIC est un outil complémentaire qui contribuera à une réduction significative des risques et une amélioration conséquente de la qualité du portefeuille de crédit des institutions financières. J'exhorte par conséquent l'ensemble des acteurs du secteur financier à poursuivre résolument les travaux entamés avec Creditinfo VoLo depuis plusieurs mois afin de rendre les processus et systèmes d'information compatibles avec les exigences du BIC ».

M. Adamou SAMBARE, Directeur Général de Creditinfo VoLo a, dans son adresse, précisé que « depuis le démarrage opérationnel de ses activités en février 2016, le BIC a, grâce à un programme d'assistance intense, permis aux établissements assujettis de quatre pays de l'Union de réussir les tests de qualification nécessaires à leur arrimage ». A ce titre, a déclaré M. SAMBARE, « il convient de signaler les performances exceptionnelles enregistrées par les institutions financières ivoiriennes qui comptent à fin mai 2016, près de 700 000 contrats de crédit déclarés et 687 178 personnes enregistrées dans la base du BIC, permettant ainsi à la Côte d'Ivoire de respecter le critère du Doing Business concernant les informations sur le crédit pour un minimum de 5% d'adultes répertoriés. Toutefois, a-t-il ajouté, des défis importants restent à relever par le BIC, parmi lesquels figure au premier rang, la problématique de l'identification des clients bénéficiaires de crédit dans les Etats de l'Union ».

## La base du crédit de confiance

M. DORKENOO, Président de l'APBEF Togo a, dans son allocution, insisté sur « la nécessité d'une coopération étroite avec le BIC afin que les travaux de mise à niveau des établissements de crédit soient finalisés dans les meilleurs délais de manière à leur permettre de résorber les retards accusés par rapport aux confrères d'autres Etats de la zone. Il a également mis l'accent sur les principales attentes des banques, portant en particulier sur la qualité des rapports de solvabilité ».

Pour sa part, M. BASSINA, Vice-Président de l'APSEFD-Togo, a souligné que « le BIC va permettre aux institutions de microfinance d'améliorer le taux de remboursement de leurs adhérents et de mieux apprécier leur état d'endettement lors de l'octroi d'un crédit et par conséquent, de prévenir le surendettement des clients. Il a toutefois mis en exergue la particularité des SFD qui exige une plus grande souplesse de la part du BIC au regard de la qualité de leurs systèmes d'information ».

Pour rappel, **Creditinfo VoLo** est une co-entreprise créée par **Creditinfo** et **VoLo Africa**. Il a reçu, par arrêté N° 066/MPMEF/DGTC/DT du 12 mai 2015 du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire, l'agrément en qualité de Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) dans l'UMOA. Il exerce sous le régime de l'agrément unique qui l'autorise à opérer dans les autres Etats de l'UMOA où sont installés des bureaux de représentation.

Le BIC est une institution qui collecte, auprès des organismes financiers, des sources publiques et des grands facturiers (sociétés de fourniture d'eau, d'électricité, sociétés de téléphonie, etc.), des données sur les antécédents de crédit ou de paiement d'un client. Ces informations sont, ensuite, traitées et commercialisées auprès des banques, des établissements financiers, des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et des grands facturiers, sous la forme de rapports de solvabilité détaillés.

Le système de partage d'informations sur le crédit est en mesure de traiter aussi bien des données positives (informations sur les encours de crédits par bénéficiaire, répartition sectorielle des crédits, etc.) que des informations négatives (montant des défauts de paiements, crédits radiés, nombre des défauts de paiements, rééchelonnement des crédits, etc.) obtenues auprès des banques, des établissements financiers, des institutions de microfinance supervisées par la BCEAO et dans le futur, d'entités non bancaires (institutions de microfinance autres que celles supervisées par la BCEAO, sociétés de télécommunication, détaillants, sociétés de fourniture d'électricité et d'eau, etc.).

Pour **les clients demandeurs de financement**, le BIC permet une meilleure accessibilité au crédit avec une tarification basée sur les risques individuels pouvant induire une baisse du coût du crédit et un assouplissement des garanties habituellement demandées.

Pour **les établissements de crédit, les SFD et les autres institutions financières** concernées, il constitue un outil efficace d'analyse, d'évaluation et de gestion des risques, qui permet d'anticiper le surendettement des emprunteurs et ainsi d'assainir leur portefeuille.

Pour **l'économie nationale**, il contribue au renforcement de l'inclusion financière grâce notamment à l'amélioration du financement des agents économiques à moindre coût, du fait de ses avantages pour les emprunteurs et les prêteurs.

### Contacts :

#### Creditinfo VoLo

M. Joseph Dodji Gbegnon  
Conseiller  
Tél : +225 20 22 56 35  
info@bic-uemoa.com

#### APBEF Togo

M. Martin Koffi Eza  
Directeur Exécutif  
Tél. : +228 22 39 62 25  
mkoffieza@gmail.com

#### APSEFD Togo

M. Ange Kossivi Ketor  
Directeur Exécutif  
Tel:+228 22 25 50 75  
apim\_togo@yahoo.fr

## ANNEXE

1. Bank Of Africa Togo (BOA-Togo)
2. Banque Atlantique Togo (BAT)
3. Banque Internationale pour l'Afrique au Togo (BIA-T)
4. Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCl)
5. Banque Populaire pour l'Épargne et le Crédit (BPEC)
6. Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC-TOGO)
7. Coris Bank International Togo (CBI-Togo)
8. Diamond Bank Togo
9. Ecobank Togo
10. Orabank Togo
11. Société Générale Togo
12. Société Inter Africaine de Banque (SIAB)
13. Union Togolaise de Banque (UTB)
14. Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA)
15. Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest (Fonds GARI)
16. Faîtière des Unités Coopératives d'Épargne et Crédit (FUCEC)
17. Coopérative d'Épargne et de Crédit des Artisans (CECA)
18. Coopérative d'Épargne et de Crédit de l'Eglise des Assemblées de Dieu (COOPEC AD)
19. Union des Mutuelles d'Épargne et de Crédit du Togo (UMECTO)
20. Union Rénovée des Caisses Locales d'Épargne et de Crédit (URCLEC)
21. Women's Action to Gain Economic Security (WAGES)